

LA PAROLE À ...

PLAPPEVILLE ENSEMBLE, liste conduite par Daniel Defaux

Le dérèglement climatique est une réalité, devenue plus tangible cette année : chaleur, manque d'eau, coût des énergies.

Le conseil municipal s'implique. En signant la Charte de l'Arbre nous nous sommes fixés pour objectif d'établir un plan pluriannuel de plantation d'arbres qui contribueront à atténuer les effets de la chaleur. Cette même volonté a été traduite dans le PLUi qui prévoit des îlots végétalisés inconstructibles. En matière de consommation d'eau, un récupérateur d'eau de pluie utilisée pour les toilettes a été installé à la salle polyvalente lors des travaux de rénovation. De même, pour limiter la consommation d'eau, les jardinières suspendues aux poteaux électriques ont été supprimées. Pour les économies d'énergies, les chaufferies communales ont été calorifugées. En 2024, tout l'éclairage public sera assuré par leds. 251 lampadaires passeront à cette technologie vertueuse pour un coût de 160 000 €. L'isolation thermique de l'école élémentaire, murs et toiture, sera réalisée en 2024. Pour tous les bâtiments communaux, la régulation et le suivi des températures ont été confiés à un bureau d'études et à une entreprise, avec obligation de résultats.

Le dérèglement climatique est l'affaire de tous car, seules, les collectivités ne peuvent pas tout. Chacun, à son niveau, peut aussi devenir acteur du changement.

PLAPPEVILLE AUTREMENT, liste conduite par François Joppin

L'enquête publique du PLUi s'est achevée le 1^{er} décembre mais, recueillir vos avis sur un projet presque finalisé est ce suffisant ?

Une véritable concertation aurait consisté à consulter la population et ses élus, en amont du projet, de manière plus exhaustive et approfondie.

Cela aurait peut-être évité les nombreuses contestations qui ont été consignées dans vos contributions à cette enquête et dont la presse s'est fait l'écho ces dernières semaines.

Un autre sujet a marqué les débats de 2 réunions du conseil. La désignation de déontologues afin d'éviter les dérives qui peuvent surgir dans le fonctionnement de l'organe délibérant. Les élus exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Nous ne citerons que les principes des 3 premiers points de cette charte :

- Exercer ses fonctions avec impartialité
- Poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, directement ou indirectement
- Faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts

Le traitement réservé aux associations du village semble ne pas correspondre à l'esprit de cette charte. Nous aimerions que les déontologues nommés puissent utilement faire respecter ces principes qui s'imposent à tous.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année.
